



VIE DÉMOCRATIQUE

Elections municipales - mesures spécifiques

Mesures spécifiques prises par la Ville de La Baule-Escoublac pour les élections municipales des 15 et 22 mars, dans le contexte du Coronavirus.

Publié le 11 mars 2020

Afin d'assurer la **sérénité du scrutin d'un point de vue sanitaire**, la cellule de crise COVID-19 de la ville de La Baule-Escoublac a décidé de mettre en place les **mesures spécifiques suivantes** pour les électeurs concernés par les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 :

- Incitation des électeurs à **éviter les pics d'affluence** dans les bureaux de vote notamment à la fin de la matinée et à partir de 16h ;
- Invitation des électeurs à **se munir des bulletins de vote déjà reçus** à leur domicile dans l'enveloppe de propagande électorale ;
- Facilitation de l'**accès aux sanitaires** pour se **laver les mains** ;
- Mise à disposition de **gel hydro-alcoolique** à l'entrée des bureaux de vote et à proximité des bulletins de vote et des enveloppes ;
- Mise à disposition de **stylos d'émargement** régulièrement changés et désinfectés et de préférence **incitation le 15 mars, à se munir d'un stylo personnel à encre indélébile noire** ;
- **Entretien minutieux** et régulier des **isoloirs** ;
- Recommandation du **respect d'une distance d'environ un mètre** entre chaque électeur dans les files d'attente, tout au long du parcours de vote.

Ces mesures spécifiques s'appliqueront en complément des « **mesures barrières** » suivantes déjà recommandées par les autorités de santé publique : saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades, se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique.

L'ensemble des **mesures** sera **relayé** dès mercredi 11 mars par **affichage** dans les **lieux publics communaux**, les **bureaux de vote** et diffusé sur le **site internet** et les **réseaux sociaux** de la ville de La Baule-Escoublac.

La Municipalité et les services de la ville restent mobilisés, en lien avec les services de l'Etat, pour organiser dans les meilleures conditions possibles le déroulement du prochain scrutin en fonction de l'évolution de la situation.



VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

 02 51 75 75 75

